

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 6 (1967-1968)
Heft: 24

Rubrik: Fonds de solidarité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE 45^{me} CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER TENU A LUGANO LES 25, 26 ET 27 AOUT 1967

Se trouver en plein été à Lugano, sous un soleil particulièrement généreux et dans le grouillement des touristes, vous déçoit tout d'abord. Du moins ceux qui aiment admirer Lugano et sa baie incomparable au printemps ou en automne dans une tranquillité relative. Mais en cheminant sous les arcades de la vieille ville, en se promenant à l'ombre des arbres au bord du lac, le site a tôt fait de vous charmer et de vous convier à... rester !

Ce n'est pourtant pas sous le signe du délassement qu'ont débuté les journées de ce 45^e congrès. Le vendredi matin s'est déroulée la réunion de la Commission des Suisses de l'étranger, consacrée en grande partie à la discussion du nouveau règlement consulaire, au sujet duquel le Département politique sollicitait l'avis de la commission. Les articles concernant l'intervention de nos représentations officielles en faveur de nos compatriotes, ont retenu particulièrement l'attention des membres de la commission.

A midi eut lieu la conférence de presse traditionnelle suivie d'un déjeuner. Conférence de presse d'un genre typiquement suisse, à sens unique, fort brève certes, mais singulièrement dépourvue de substance. Au cours de l'après-midi eurent lieu diverses réunions, dont entre autres l'assemblée générale du Fonds de solidarité, tandis que le soir se tenaient encore diverses réunions préparatoires en vue du lendemain. Le samedi matin, avant la réunion plénière, la C.S.E. avait eu l'excellente idée d'organiser une réunion ouverte à tous et centrée sur l'information. Au cours de celle-ci furent commentés les résultats du sondage d'opinion effectué dans la revue ECHO par le S.S.E. Il s'ensuivit une discussion très nourrie qui fit ressortir l'importance que les compatriotes de l'étranger attachent à tout ce qui touche à l'information, non seulement celle venant de Suisse mais même avec une certaine insistance à celle se rapportant à la 5^e Suisse.

L'enquête faite par le S.S.E. confirme en gros les indications dégagées par notre sondage dont il est question d'autre part. De crainte de minimiser les résultats de l'enquête ECHO, de crainte aussi de créer des confusions dans les esprits, il est apparu qu'il était préférable d'y consacrer un prochain article mettant mieux en valeur l'intérêt suscité par cette enquête portant sur l'ensemble des compatriotes établis dans tous les continents. Sans vouloir préjuger des conclusions qui seront déposées par la commission spéciale créée au sein de la C.S.E., il semble que l'on devra tenir compte, du moins dans une première étape, de l'opinion généralement exprimée relative au maintien de l'ECHO, en l'adaptant aux nécessités nouvelles. Un tiré à part consacré à l'information, expédiable par avion, satisfait grandement les compatriotes disséminés dans les continents lointains et faciliterait aussi la tâche des consulats.

Au cours de la séance plénière, après les discours de M. Louis Guisan, Président de la C.S.E. et de M. Oskar Reck, Président de la N.S.H., les orateurs désignés par les communautés de l'étranger eurent l'occasion d'exposer leur point de vue en ce qui concerne l'application de l'article 45bis. Ces exposés auraient gagné à être moins nombreux et pour le prochain congrès le Bureau de la C.S.E. devrait désigner un ou deux orateurs ayant comme mission de faire la synthèse des exposés entendus et d'en dégager devant l'assemblée les points essentiels.

Il appartenait au Conseiller fédéral Rudolf Gnägi, en guise de clôture, d'apporter le salut du Conseil fédéral et de souligner la signification de l'adoption de l'article constitutionnel 45bis par le peuple suisse. Les problèmes soulevés par la mise en application des divers points de cet article sont nombreux et complexes. Du point de vue des obligations militaires, des simplifications sont à l'étude pour faciliter le contrôle administratif et le rendre moins onéreux. L'exercice des droits politiques, sa manière d'application, outre que la consultation des cantons est nécessaire, pose en droit international des problèmes qu'il y a lieu d'approfondir. Il en est de même dans le domaine de l'assistance, jusqu'à présent du ressort des cantons. La mise sur pied de la législation d'application demandera de la patience et une sérieuse préparation.

Au sujet de la votation du 16 octobre 1966, le Conseiller fédéral Gnägi s'est exprimé comme suit : « Aussi ré-

jouissant et encourageant que fut le résultat de la votation populaire du 16 octobre 1966, on ne saurait négliger le fait que, même si tous les cantons ont donné une majorité acceptante, on compte néanmoins un nombre assez considérable d'opposants. Il serait tentant de rechercher pourquoi le tiers environ du corps électoral a voté contre le projet. On ne saurait donner à cela une explication uniforme, car les motifs de cette opposition sont très divers. Ce que l'on peut en tout cas affirmer après coup, c'est que l'on a eu raison en préparant l'article constitutionnel de rejeter toutes les propositions visant à des réglementations extrêmes et, partant, plus ou moins rigides ». Le délégué du Conseil fédéral parla aussi du nouveau règlement consulaire en préparation et à propos duquel le Département politique a sollicité l'avis de la C.S.E.. Au sujet de l'information, si des aménagements sont devenus nécessaires, il faut prendre garde de ne pas décourager l'initiative privée.

A l'issue de la séance plénière, une réception organisée par la Municipalité luganaise permit de mieux prendre contact avec le milieu tessinois, si sympathique à tant d'égards. Le soir même, le banquet traditionnel suivi d'un spectacle folklorique, mit fin dans la gaieté à une journée très remplie. Le lendemain, une excursion en bateau, ayant Morcote comme objectif, clôtura ce 45^e Congrès. Le prochain aura lieu à Schaffhouse ou sur les bords du Léman, le choix définitif dépendant des possibilités de logement à Schaffhouse et ses environs.

Le délégué.

FONDS DE SOLIDARITE

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 25 août à Lugano, sous la présidence de M. l'Ambassadeur Kappeler. Il y fut donné connaissance du rapport annuel, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans le prochain Courrier. Une fois de plus, l'accent a été mis sur la propagande à poursuivre en vue de recueillir de nouveaux souscripteurs en faveur de cette œuvre coopérative éminemment intéressante. De nombreux compatriotes de l'étranger ont déjà pu bénéficier de ses interventions à la suite de préjudices graves subis dans leur pays de résidence.

LA CINQUIEME SUISSE DOIT GRANDIR SOUS LE SIGNE DE LA QUALITE

Tel est le thème adopté par notre Groupe de travail et que la Conférence des Présidents et délégués, lors de sa séance du 31 mai, a chargé notre délégué à la C.S.E. M. A.W. Klopfenstein, de développer à Lugano devant les Suisses de l'étranger et les diverses Autorités représentées à ce Congrès.

A la période de « Gemütlichkeit » doit succéder une ère nouvelle entièrement repensée et centrée d'une manière plus vivante sur l'intéressement des compatriotes de l'étranger aux questions suisses. Parmi les conditions qui paraissent devoir être remplies au départ il faut citer :

- écartier les demi-mesures
- porter son attention sur le cas des isolés
- les conditions locales influenceront l'organisation nouvelle des communautés
- le travail en équipe doit aussi impliquer l'interchangeabilité des postes de responsables
- l'organisation des tournées de conférences devrait permettre de toucher plusieurs communautés
- l'information et la documentation sur les questions suisses doivent faire l'objet d'une organisation bien étudiée.

Après avoir donné quelques brefs résultats du sondage d'opinion effectué dans notre communauté, qui viennent à l'appui d'un besoin réel d'information manifesté dans toutes les communautés de l'étranger, notre délégué a insisté sur les manifestations d'ordre culturel. Celles-ci, forcément limitées en nombre, supposent une certaine coordination à différents niveaux.

En guise de conclusion, notre porte-parole a cité une indication très intéressante apportée par notre enquête : l'opinion des jeunes qui « s'europanisent » et portent moins d'intérêt aux questions suisses. En contrepartie, une revue suisse bien faite, diffusée parmi ces jeunes, pourrait assurer une certaine présence suisse auprès d'eux et de leur amis du pays d'accueil. Ce petit exemple montre une fois de plus ce que l'on peut attendre d'une propagande intelligente sous le signe de la qualité.

A. P.